

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Courriel de réception des soumissions

[bids-offres@conseildesarts.ca](mailto:bids-offres@conseildesarts.ca)

## DEMANDE DE PROPOSITION

Destinataire : **Conseil des arts du Canada**

Nous faisons par les présentes une offre au Conseil des arts du Canada, conformément aux conditions énoncées ou mentionnées aux présentes ou dans les pièces jointes aux présentes, pour la vente des biens et services énumérés aux présentes et dans les pièces jointes aux prix indiqués dans les instruments susmentionnés.

<b>Titre</b> Services en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP)		<b>Date</b> 10 janvier 2024
<b>N° de l'invitation</b> CCA001IMIT		
<b>No. de référence du client(e)</b> CCA001IMIT		
<b>L'invitation prend fin</b> à : 14 h 00 HAE (Heure normale de l'Est) <b>le : <del>5 février 2024</del> – 19 février 2024</b>		
<b>F.A.B.</b> Destination	<b>Taxes</b> Voir ci-inclus	<b>Droits</b> Voir ci-inclus
<b>Destinations des biens et services</b> Voir ci-inclus		
<b>Instructions</b> Voir ci-inclus		
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b>  Julie Bolduc <b>Courriel : <a href="mailto:bids-offres@conseildesarts.ca">bids-offres@conseildesarts.ca</a></b>		

La modification de cette demande de proposition vise à répondre aux questions posées par les fournisseurs.

**Q1: La ressource doit-elle être bilingue ?**

**R1 :** Conformément à la condition de respect du critère M1, la ressource proposée doit être en mesure d'accomplir toutes les tâches prévues dans l'énoncé des travaux dans les deux langues officielles.

**Q2 : Le Conseil des Arts du Canada pourrait-il préciser si le consultant devra (ou pourra) travailler à distance, dans un environnement hybride ou sur les lieux du travail? Dans le cas d'un travail sur les lieux, le Conseil des Arts du Canada pourrait-il préciser quel(s) lieu(x) serait(ent) choisi(s) ?**

**R2 :** Il est prévu que la ressource travaille principalement à distance, mais elle pourrait être appelée à assister à certaines réunions ou à examiner certains dossiers au Conseil des Arts du Canada, situé au 150, rue Elgin, Ottawa (Ontario). Il s'agit donc d'un poste hybride, qui peut faire l'objet de discussions avec la personne chargée de projet, car il en dépend de la charge de travail.

**Q3 : S'agit d'un poste à temps plein ou à temps partiel ?**

**R3 :** La ressource sera requise au fur et à mesure des besoins, en fonction du nombre de demandes d'AIPRP et du travail connexe.

**Q4 : Quel est le niveau de cote de sécurité requis pour la ressource proposée ?**

**R4 :** Une cote de sécurité n'est pas nécessaire pour ce travail.

---

**Questions relatives au critère d'évaluation M2 - La ressource proposée doit être certifiée par le Conseil du Canada de l'accès et la vie privée (CCAP).**

**Q5 : Le critère technique obligatoire M2 indique que la ressource proposée doit être certifiée par le Conseil du Canada de l'accès et la vie privée. Le Conseil des Arts du Canada pourrait-il envisager de supprimer cette exigence afin d'atteindre un groupe de soumissionnaires plus large et plus qualifié pour répondre à toutes les exigences de l'énoncé des travaux et apporter le niveau de compétence requis pour aider le Conseil à remplir ses obligations juridiques et politiques ?**

**R5 :** Le Conseil des Arts du Canada accepte de supprimer le critère M2.

---

**Questions relatives au critère d'évaluation M4 - La ressource proposée doit avoir acquis au moins 5 ans d'expérience au cours des 10 dernières années dans la réalisation de chacune des tâches énumérées à l'annexe A, « Énoncé des travaux », au sein d'une société d'État.**

**Q6 : Les unités d'AIPRP des sociétés d'État sont souvent plus petites que les unités fédérales d'AIPRP, et peu de ressources possèdent de l'expérience en AIPRP au sein des sociétés d'État. Le Conseil des Arts accepterait-il trois (3) années d'expérience au cours des dix dernières années dans l'exécution de toutes les tâches énumérées à l'Annexe A - Énoncé des travaux, dans un environnement de société d'État ?**

**R6 :** La ressource proposée doit avoir au moins cinq (5) année d'expérience au cours des dix dernières années dans l'exécution de toutes les tâches énumérées à l'annexe A. Toutefois, le Conseil des Arts du Canada acceptera de l'expérience auprès de sociétés d'État fédérales, de ministères fédéraux ou d'agences fédérales.

**Q7 :** **En ce qui concerne l'annexe C, critère d'évaluation M4, le Conseil des Arts considérerait-il l'expérience acquise au cours des cinq dernières années au sein d'une société d'État ou d'un ministère ou organisme du gouvernement fédéral, étant donné que de nombreux professionnels de l'AIPRP travaillent avec les lois, les règlements et les lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, ainsi qu'avec les politiques, les directives, les procédures, les protocoles, les lignes directrices et les processus des institutions et du Conseil du Trésor dans les deux environnements ?**

**R7 :** Oui, le Conseil des Arts du Canada acceptera l'expérience acquise auprès de sociétés d'État, de ministères ou d'organismes fédéraux pour le critère d'évaluation M4. Veuillez consulter le libellé modifié du critère M4 ci-dessous.

***La ressource proposée doit avoir acquis au moins 5 ans d'expérience au cours des 10 dernières années dans la réalisation de chacune des tâches énumérées à l'annexe A, « Énoncé des travaux », au sein d'une société d'État fédérale, d'un ministère fédéral ou d'une agence fédérale.***

---

**Q8 :** **Y a-t-il eu un titulaire au cours des douze derniers mois (ou plus), que ce soit dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, d'un contrat occasionnel ou d'un contrat d'agence (THS, TSPS, TBIPS, ProServices, etc.), qui a effectué ces tâches ou des tâches similaires ?**

**Dans l'affirmative, quel est le fournisseur titulaire et a-t-il été invité ?**

**Dans l'affirmative, pouvez-vous indiquer le nombre de jours travaillés dans le cadre de ce contrat ainsi que sa valeur monétaire ?**

**R8 :** Il y a un titulaire - Yvon Gauthier Info-Formation Inc. Les détails de ce contrat ne seront divulgués aux autres fournisseurs, à l'exception de ce qui a été divulgué de manière proactive sur notre site Web.

**Q9 :** **Il est question d'indemnités journalières et du nombre de demandes d'accès à l'information que le Conseil des Arts du Canada reçoit chaque année. Cela signifie-t-il que la ressource ne travaillerait que sporadiquement ou à temps partiel, en répondant à ces demandes au fur et à mesure, ou s'agirait-il d'un engagement à temps plein, à raison de 37,5 heures par semaine, pour une période de deux ou éventuellement trois ans ?**

**R9 :** La ressource sera requise au fur et à mesure des besoins, en fonction du nombre de demandes d'AIPRP et du travail connexe.

**Q10:** **Il semble que la demande de proposition sera attribuée au soumissionnaire proposant le prix moyen le plus bas, mais il est également mention d'évaluation des propositions techniques, etc. Pouvez-vous clarifier la manière dont elles seront notées/pondérées ?**

**R10:** Le contrat sera attribué conformément à la section 4.2 de la demande de proposition : Base de sélection. Une offre doit respecter les exigences de l'appel d'offres et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique pour être déclarée recevable.

**Q11 : Le Conseil des Arts peut-il fournir aux soumissionnaires une liste à jour des fournisseurs invités ?**

**R11 :** L'appel de proposition a été rendu publique sur AchatsCanada et tous les fournisseurs peuvent soumissionner sans invitations.

**Q12 : La partie 3.1 des Instructions pour la préparation des soumissions comprend une section intitulée " Section IV : Renseignements supplémentaires " ; toutefois, elle ne comprend pas les renseignements que le Conseil des Arts du Canada demande aux soumissionnaires de fournir. Le Conseil des Arts du Canada peut-il confirmer si les fournisseurs doivent inclure une section " Renseignements supplémentaires " dans leur soumission initiale et, dans l'affirmative, peut-il fournir des instructions aux soumissionnaires pour qu'ils préparent leurs réponses ?**

**R12 :** Le Conseil des arts du Canada demande aux soumissionnaires d'envoyer leurs offres en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique – une copie électronique (PDF) envoyée par courriel

Section II : offre financière – une copie électronique (PDF) envoyée par courriel

Section III : attestations – une copie électronique (PDF) envoyée par courriel

Section IV : renseignements supplémentaires – une copie électronique (PDF) envoyée par courriel

Les soumissionnaires peuvent envoyer leur offre en plusieurs courriels numérotés (ex. : 1 de 3, 2 de 3, 3 de 3).

Veuillez noter que les renseignements supplémentaires ne sont pas obligatoires, mais sont plutôt laissées à la discrétion du soumissionnaire qui peut inclure tout renseignement pertinent et complémentaire susceptible d'améliorer sa proposition.

**Modifications apportées à la demande de proposition initiale :**

**Section 4.1.1.2 :** Changements apportés aux critères techniques M2 et M4

Numéro du critère	
M1	La ressource doit être en mesure d'effectuer toutes les tâches décrites dans l'annexe A ci-jointe, « Énoncé des travaux », dans les deux langues officielles du Canada (le français et l'anglais).
M2	<del>La ressource proposée doit être certifiée par le Conseil du Canada de l'accès et la vie privée.</del> <b>SUPPRIMÉ</b>
M3	La ressource proposée doit avoir acquis au moins 10 ans d'expérience au cours des 15 dernières années dans la réalisation de chacune des tâches énumérées à l'annexe A, « Énoncé des travaux ».
M4	La ressource proposée doit avoir acquis au moins 5 ans d'expérience au cours des 10 dernières années dans la réalisation de chacune des tâches énumérées à l'annexe A, « Énoncé des travaux », au sein d'une société d'État <b>fédérale, d'un ministère fédéral ou d'une agence fédérale.</b>

**Annex C – Guide d'évaluation** - Changements apportés aux critères M2 et M4

Numéro	Critère	Condition de respect du critère
M1	La ressource doit être en mesure d'effectuer toutes les tâches décrites dans l'annexe A ci-jointe, « Énoncé des travaux », dans les deux langues officielles du Canada (le français et l'anglais).	Les soumissionnaires doivent démontrer leur respect de cette exigence linguistique dans le document « <b>PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 5 – ATTESTATIONS ADDITIONNELLES REQUISES AVANT L'ATTRIBUTION DU CONTRAT</b> »
M2	<del>La ressource proposée doit être certifiée par le Conseil du Canada de l'accès et la vie privée (CCAP).</del> <b>SUPPRIMÉ</b>	<del>Pour démontrer leur respect de ce critère, les soumissionnaires doivent transmettre une copie de leur certificat à jour ou une lettre du CCAP indiquant que la ressource proposée est membre en règle.</del>
M3	La ressource proposée doit avoir acquis au moins 10 ans d'expérience au cours des 15 dernières années dans la réalisation de chacune des tâches énumérées à l'annexe A, « Énoncé des travaux ».  Pour chaque exemple ou période, fournir les renseignements suivants : 1 – Une description succincte (maximum de deux paragraphes) du projet ou de la période; 2 – Le nom de l'organisation cliente; 3 – La durée (mm/aa à mm/aa); 4 – Les tâches de l'annexe A, « Énoncé des travaux », réalisées durant la période mentionnée; 5 – Pour chaque exemple datant de cinq ans ou moins, une référence pouvant attester de l'expérience acquise durant la période concernée.	Pour démontrer leur respect de ce critère, les soumissionnaires doivent transmettre un CV dressant la liste chronologique des expériences de travail (par projet ou par tâche) qui sont pertinentes pour la prestation des services décrits dans l'énoncé des travaux.  Pour chaque projet ou exemple, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés ainsi qu'une référence (nom, poste occupé, courriel ou numéro de téléphone) pouvant attester de l'expérience relative au projet en question.  Cette personne doit avoir été chargée ou gestionnaire du projet en question pour la période donnée.
M4	La ressource proposée doit avoir acquis au moins 5 ans d'expérience au cours des 10 dernières années dans la réalisation de chacune des tâches énumérées à l'annexe A, « Énoncé des travaux », au sein d'une société d'État <b>fédérale, d'un ministère fédéral ou d'une agence fédérale.</b>  Pour chaque exemple ou période, fournir les renseignements suivants : 1 – Une description succincte (maximum de deux paragraphes) du projet ou de la période; 2 – Le nom de l'organisation cliente; 3 – La durée (mm/aa à mm/aa);  4 – Les tâches de l'annexe A, « Énoncé des travaux », réalisées durant la période mentionnée;	Pour démontrer leur respect de ce critère, les soumissionnaires doivent transmettre un CV dressant la liste chronologique des expériences de travail (par projet ou par tâche) qui sont pertinentes pour la prestation des services décrits dans l'énoncé des travaux.  Pour chaque projet ou exemple, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés ainsi qu'une référence (nom, poste occupé, courriel ou numéro de téléphone) pouvant attester de l'expérience relative au projet en question.

	5 – Pour chaque exemple datant de cinq ans ou moins, une référence pouvant attester de l'expérience acquise durant la période concernée.	Cette personne doit avoir été chargée ou gestionnaire du projet en question pour la période donnée.
--	--	---

Toutes les autres exigences demeurent inchangées.